

DÉLÉGATION
Direction Générale des Services
Service Gestion préventive des personnels

Réf : CHS du 04/10/2013

Compte-rendu du comité hygiène et sécurité du vendredi 4 octobre 2013

Etaient présents

MEMBRES DU CHS :

Pour les élus :

Roland GUILLET, président du CHS
Patrick DINEL
Marie-Noëlle MANDIN
Lisiane GUIBERT

Pour les représentants de l'administration :

Claudie TRICOIRE
Joël MENEGHETTI

Pour les représentants du personnel :

Jacques RABAUD (FO)
Laurent SOL (FO)
Aurore BROSSARD (CGT)
Sylvie MARTIN (CGT)
Laurent VINCENT (CFDT)
Anne-Marie BELIARD (SUD)

MEMBRES de droit :

Pour la médecine professionnelle : Docteur Sophie DRUKKER
Pour le service prévention et sécurité : Muriel KASPAR, Béatrice PERRIER

Etaient excusés

Anne VALIN, Patricia CEREIJO, Françoise GRIVEL, Stéphane IBARRA, Ariane LOWE, Mickaël MANCEAU, Emmanuel GROS, Jean-Michel PIERRE, Alain GABORIAU (CGT), Alberto DE LA IGLESIA (CGT), Elisabeth TESSON (CFDT), Maryline GABORIAU (CFDT), Patrice TOUVRON (CFDT), Laurent GROLLEAU (SUD)

Le président du CHS, **Monsieur Roland GUILLET** ouvre la séance à 14 h 05.

Anne-Marie BELIARD (SUD) s'adresse au président du CHS pour lui réitérer la demande, déjà adressée à M. le Maire, de réalisation d'un diagnostic complet sur l'état du bâtiment de la Mairie Centrale

Elle précise que cette demande est restée, depuis la première sollicitation, sans réponse.

Elle ajoute que cette demande est en lien avec le souhait d'améliorer l'hygiène et la sécurité au sein de la collectivité, ceci aussi bien pour les agents que pour les usagers fréquentant les établissements publics communaux.

Jacques RABAUD (FO) demande également si les agents vont être exposés aux mêmes désagréments cet hiver que l'hiver précédent ?

Roland GUILLET répond qu'il prend acte de ces demandes, et qu'effectivement il y aurait des améliorations à apporter, mais que pour le moment, il n'a pas de réponse concernant ces demandes.

POINT N°1 : Désignation du secrétaire de séance

Roland GUILLET demande aux organisations syndicales de nommer un secrétaire de séance.

Le secrétariat de séance **sera assuré par Anne-Marie BELIARD du syndicat SUD.**

POINT N°2 : Approbation du compte rendu du CHS du 4 avril et du 26 septembre 2013

Roland GUILLET soumet au vote le compte rendu du 4 avril : **il est approuvé à l'unanimité.**

Muriel KASPAR demande aux membres présents s'ils acceptent également de mettre au vote le compte-rendu concernant le CHS du 26 septembre. Les membres valident la demande.

Roland GUILLET soumet donc au vote le compte rendu du 26 septembre : **il est approuvé à l'unanimité.**

POINT N°3 : Présentation du bilan AT, ATT et MP 20 12

Muriel KASPAR présente le bilan AT, ATT et MP pour l'année 2012.

Muriel KASPAR précise que sur l'année 2012 il y a eu :

- 107 accidents de travail,
- 12 accidents de trajet,
- 4 maladies professionnelles.

Le nombre total des ITT en lien avec les événements de 2012 est de 2773 jours, soit 136 jours de moins qu'en 2011.

Le nombre d'ITT imputable aux événements des années antérieures est de 2828 jours soit 2339 jours de plus que l'année précédente. Ce sont essentiellement les événements de 2011, année accidentogène, qui ont rehaussé ces indicateurs.

De ce fait, malgré la forte diminution des accidents du travail en 2012, les ITT ont fortement augmenté ce qui a entraîné une augmentation du coût moyen d'un AT en 2012.

Cependant, en ce qui concerne les indicateurs statistiques des événements 2012, nous pouvons constater que l'année est une très bonne année puisque le taux de fréquence, l'indice de fréquence et le taux de gravité sont en forte diminution.

Comme les années précédentes, le dos est la zone lésion la plus touchée. Les objets en cours de manipulation et les emplacements de travail de plain pied restent les éléments qui occasionnent le plus d'accidents. Ceci est principalement lié à la manutention manuelle, à la manutention des personnes et aux déplacements. D'où l'importance de mettre en place des formations plus spécifiques pour répondre aux besoins des agents (manutention des personnes...).

En ce qui concerne l'ancienneté dans la fonction, les agents sont plus vulnérables les 5-6 premières années de leur prise de fonction malgré une tendance à la baisse. Il est donc important de continuer l'accueil des nouveaux entrants par la formation interne, mais également par l'accompagnement sur le terrain des assistants de prévention, des responsables de services et des collègues.

Comme les années antérieures, les directions les plus accidentogènes sont le CTM, les personnes âgées, l'éducation et enseignement supérieur et le centre municipal de restauration (secteurs ayant des activités à risques). Le CMR et le CTM, proportionnellement aux nombres d'heures travaillées et à l'effectif en place, restent cependant les deux directions ayant un fort taux de fréquence et de gravité par rapport aux autres directions de la collectivité.

Muriel KASPAR précise également que Mr FAZILLEAU directeur du CMR, a été réactif sur cette problématique et a saisi le service prévention et sécurité ainsi que la médecine du travail pour faire des études de poste, propositions d'aménagements...

La parole est donnée à **Sophie DRUKKER** en ce qui concerne le point des AT au CTM, cette demande fait suite au CHS du 13 décembre 2012.

De cette étude, il ressort que les services propreté hygiène des bâtiments et propreté urbaine sont très accidentogènes. **Sophie DRUKKER** précise également aux membres que cette étude porte sur les 4 dernières années, que l'analyse des chiffres permet de mettre en évidence d'une part que ce ne sont pas que les plus jeunes inexpérimentés qui ont des AT mais aussi les 6-10 ans d'ancienneté les plus âgés, d'autre part qu'il y a un pic entre 10 et 11 heures et enfin un pic les lundis.

Sophie DRUKKER propose les préconisations suivantes :

- La création d'un groupe de travail pour la pénibilité au CTM en priorisant les 2 secteurs les plus accidentogènes,
- l'accompagnement des agents par la mise en place du livret accueil et la sensibilisation des agents tout au long de leur carrière,
- la réalisation d'une enquête auprès des agents sur la composition de leurs petits déjeuners et la sensibilisation des agents en collaboration avec la diététicienne du CMR.

Anne-Marie BELIARD (SUD) intervient en annonçant que le syndicat SUD ne validera pas ce dossier. Le CHS a une raison d'exister et que lorsqu'il se saisit de dossier tel que le bien être au travail, l'administration s'est emparé du dossier en excluant le CHS. Elle souligne qu'aujourd'hui il y a un problème relevé par le CHS et que celui-ci doit être pilote dans le suivi de ce dossier avec la création d'un groupe de travail issu du CHS. Elle complète en précisant que les assistants de prévention doivent également être acteur et peuvent d'ailleurs intervenir lorsque des situations les concernent en CHS. Elle signale également qu'à l'heure même le CHS devient CHSCT, la ville de La Roche sur Yon enlève toute matière de travail aux membres malgré la technicité des dossiers présentés en réunion. Le syndicat SUD souhaite un groupe issu du CHS avec des interventions ponctuelles d'experts pour les questions spécifiques.

Roland GUILLET précise qu'il ne s'agit que d'une présentation et qu'en aucun cas une validation par le vote du dossier sera faite.

Sophie DRUKKER précise que le but de cette étude est d'impliquer le CTM de façon active sur les différentes problématiques relevées, elle propose de faire de façon régulière aux membres du CHS un compte rendu sur l'avancée des actions réalisées.

Muriel KASPAR informe les membres que les assistants de prévention ont reçu les registres de sécurité au travail et la trame du livret d'accueil, et qu'il appartient maintenant à chacun de la faire évoluer selon ses besoins.

Patrick DINEL intervient sur les propos du syndicat SUD à son sens disproportionnés tant au niveau de la présentation qu'au niveau des propositions faites.

Jacques RABAUD (FO) pense qu'il serait intéressant de revoir les différents moyens de communication interne auprès de l'ensemble du personnel afin de les impliquer davantage.

Laurent VINCENT (CFDT) interpelle les membres en ce qui concerne l'implication et la motivation des assistants de prévention dans leur rôle.

Sophie DRUKKER précise qu'elle n'a pas réellement de réponse à sa demande. Qu'effectivement les assistants de prévention doivent être moteurs dans la prévention et que ce n'est pas toujours le cas.

Jacques RABAUD (FO) intervient en précisant que les assistants de prévention ont sûrement besoin de l'appui des membres du CHS pour réaliser la communication sur les accidents du travail au CTM.

Joël MENEGHETTI revient sur ce qui a été fait en amont et en aval suite à l'étude qui a été réalisée au niveau du service propreté urbaine.

Muriel KASPAR reprend la fin de la présentation du bilan 2012.

Les ATT 2012, sont en forte diminution ainsi que les ITT, mais comme pour le chapitre sur les AT l'impact des ITT des années antérieures est très important.

En ce qui concerne les maladies professionnelles, il en a également eu très peu en 2012 par contre il y a eu une grosse augmentation en ce qui concerne les ITT. Là encore, cette augmentation est liée aux ITT des années antérieures.

Muriel KASPAR précise également que les ITT globaux 2012 représentent 25,8 équivalent temps plein (ETC) et que le coût moyen d'un AT est de 3550 € en 2012.

Muriel KASPAR conclut que :

L'année 2012 est une année beaucoup moins accidentogène que celle de 2011 mais qu'elle est cependant impactée par les arrêts de travail liés aux événements de l'année 2011 (année sinistrée).

Les actions de terrain doivent continuer afin d'atteindre des objectifs efficaces d'amélioration des indicateurs d'absentéisme et de bien être au travail.

Afin de vouloir mettre en place une politique de prévention des risques professionnels adaptée et efficace, il serait nécessaire de travailler avec tous les partenaires et instances de la collectivité (CHS, assistant de prévention, cellule de reclassement professionnel...) et d'utiliser les préconisations de la démarche d'accompagnement vers plus de bien-être au travail.

Les axes d'amélioration proposés sont les suivants :

- Le recensement des postes pénibles au poste de travail,
- La réduction des poly expositions aux facteurs de pénibilité,
- L'adaptation et l'aménagement des postes de travail ciblés,
- L'amélioration des conditions de travail en lien avec les études réalisées (programmations d'actions suite à la validation des préconisations issues des analyses d'accident du travail, des évaluations des risques, des études ergonomiques, des visites de terrain, des préconisations du CHS...),

- La prise en compte systématique de l'ergonomie, des données physico chimiques,... dans l'acquisition des outils, des machines et des véhicules de travail,
- La formation, le développement des compétences et des qualifications (technique, sécurité,...),
- L'aménagement des fins de carrière et le maintien en activité,
- La prise en charge par les assistants de prévention de la mise à jour du document unique.

Pour pouvoir organiser ces actions, un budget spécifique dédié à la sécurité devrait être envisagé.

Jacques RABAUD (FO) propose de mettre en place un groupe de travail sur la thématique de la communication sur les accidents du travail au CTM.

Lisiane GUIBERT souhaiterait savoir qui est chargé de confectionner les questionnaires, avec qui, comment... Elle pense qu'il est nécessaire d'organiser cette démarche.

Sophie DRUKKER précise que pour le moment la première étape est de présenter ce point aux responsables des différents services du CTM pour qu'ils puissent ensuite en informer leurs agents. Ensuite, l'enquête sur le petit déjeuner pourra être lancée.

POINT N°4 : Point sur les AT, ATT et MP 2013

Muriel KASPAR présente le point sur les AT, ATT et MP 2013.

Muriel KASPAR précise que sur la période du 1^{er} janvier au 31 août 2013 il y a eu :

- 65 accidents de travail,
- 10 accidents de trajet,
- 8 maladies professionnelles.

Les chiffres 2013 en AT, ATT, MP et ITT sont pour l'instant meilleurs que l'année 2012. Les accidents de plain pied, la manutention et les douleurs efforts restent, comme les années précédentes, toujours les plus représentatifs.

Muriel KASPAR informe que les chiffres importants concernant la maladie professionnelle sont en forte augmentation sur les EPHAD, à cause de la gale. Cependant les agents ont été déclarés pour une prise en charge administrative du traitement.

POINT N°5 : Point sur la «cigarette électronique»

Sophie DRUKKER présente le point sur la cigarette électronique.

Sophie DRUKKER informe les membres que depuis quelques mois, la médecine préventive reçoit beaucoup de coups de téléphone d'agents qui sont incommodés par des collègues qui «vapotent» dans les bureaux ou les parties communes.

Sophie DRUKKER précise que pour le moment, les risques, surtout à long terme, pour le consommateur mais aussi pour le vapoteur passif, sont incertains. En effet, les études sont encore trop rares pour parler de façon exhaustive des effets de cette e-cigarette. Aujourd'hui le code du travail impose à l'employeur une obligation générale de sécurité et de résultat. Le ministre de la santé est favorable à l'interdiction de vapoter dans les lieux non fumeurs.

Vu l'état actuel des connaissances et en vertu du principe de précaution, la médecine préventive pense qu'il serait souhaitable d'interdire cette pratique au même titre que le tabagisme traditionnel. En l'absence actuelle de texte législatif, la collectivité a cette possibilité en introduisant cette interdiction à son règlement intérieur.

Roland GUILLET met au vote l'interdiction de la cigarette électronique :

- 5 votes pour au niveau des représentants de la collectivité
- 1 vote d'ABSTENTION au niveau des représentants de la collectivité
- 5 votes pour au niveau des représentants du personnel

L'interdiction est donc votée.

POINT N°6 : Point sur le reclassement professionne l

Sophie DRUKKER propose de reporter ce point au prochain CHS faute de temps.

Les membres acceptent.

POINT N°7 : Présentation des protocoles «Aide et c onseil»

Sophie DRUKKER propose de reporter ce point au prochain CHS faute de temps.

Les membres acceptent.

POINT N°8 : Questions diverses

Aurore BROSSARD (CGT) malgré les différentes actions menées, il y a toujours des problèmes de gale dans les EHPAD.

Sophie DRUKKER informe les membres sur le traitement mis en place. Le docteur précise qu'en cas d'épidémie il n'y a pas d'autre choix que de traiter tout le monde car il n'y a aucun moyen de savoir qui est infecté. Elle signale également qu'un protocole est en cour de réalisation pour la prise en charge des personnes.

Aurore BROSSARD (CGT) demande également si la collectivité prend en charge la désinfection (achat de bombe) chez les agents, car celle-ci reste très couteuse.

Sophie DRUKKER informe Aurore BROSSARD, qu'il doit y avoir une table ronde avec Mr MANCEAU pour parler de cette thématique.

Patrick DINEL intervient également en signalant qu'il ne peut être présent aux réunions CHS que le mercredi ou vendredi après-midi.

Aurore BROSSARD (CGT) demande un CHS extraordinaire avant la fin de l'année avec présence d'un expert extérieur à la ville pour l'EHPAD de la Vigne aux Roses afin d'expliquer pourquoi il y a encore la légionellose.

Joël MENEGHETTI précise qu'il y a actuellement deux bâtiments pris en charge pour cette problématique par la direction techniques des bâtiments. Il précise également que Mr RAFFIN le tient informé tous les matins sur l'avancée de la légionellose.

Aurore BROSSARD (CGT) précise que les résidents ont tous été évacués un par un de la résidence pour pouvoir faire un choc chloré et que malgré cette préconisation, cela n'a pas été efficace.

Anne-Marie BELLIARD (SUD) s'étonne de constater que la directrice n'en a ni informé la médecine préventive ni le service prévention et sécurité.

Patrick DINEL intervient et demande à ce que les services médecine préventive et prévention et sécurité soient informés de ce type d'évènement.

Aurore BROSSARD (CGT) demande également une visite CHS à la direction de la communication, suite à un début d'incendie.

Muriel KASPAR intervient et informe les membres du CHS qu'elle va saisir l'assistant de prévention du secteur pour connaître les causes de ce début d'incendie.

Aurore BROSSARD (CGT) demande également une visite CHS sur le nouveau foyer TAPON, l'ouverture étant prévue le 15 décembre. Elle souhaiterait une visite début 2014.

Aurore BROSSARD (CGT) précise également qu'à la résidence de la Vigne aux Roses, une résidente jette des objets par sa fenêtre. Les agents passent sous cette fenêtre, et la mise en place d'un filet pour pouvoir récupérer les objets jetés par la fenêtre a été refusée. Elle souhaite donc savoir ce qui peut être fait car les agents ont peur de recevoir quelques choses sur la tête ou d'être blessés à chaque fois qu'ils passent.

Patrick DINEL demande à ce que soit saisi la directrice du foyer pour savoir ce qui peut être fait dans l'intérêt de tout le monde.

Anne-Marie BELLIARD (SUD) intervient également sur le rôle des assistants de prévention ainsi que sur leur implication et leur motivation. Elle souhaiterait que cette fonction et ces nominations soient revues.

A la demande des élus de décaler les réunions sur le vendredi ou le mercredi après-midi, la prochaine réunion du CHS est fixée au mercredi 11 décembre 2014, après-midi.

Monsieur Roland GUILLET remercie les membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 15.

Le secrétaire de séance

Anne-Marie BELLIARD

Le Président du CHS

Roland GUILLET

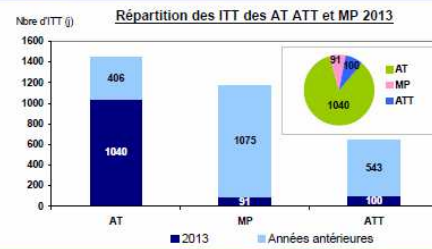
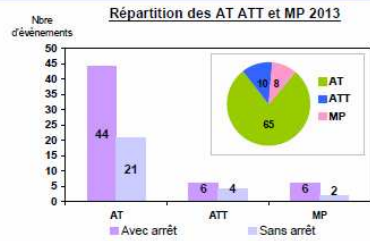
Annexe 1

Consultation du document sur le lien ci-dessous :

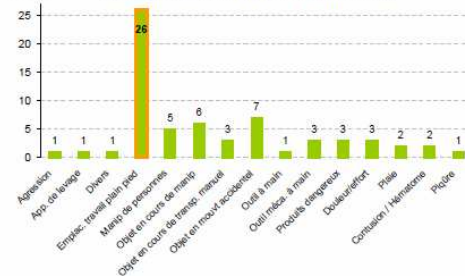
<http://intranet/index.php/au-quotidien/hygiene-et-securite-au-travail/138-bilans-des-accidents-de-travail-accidents-de-trajets-et-maladies-professionnelles>

Annexe 2

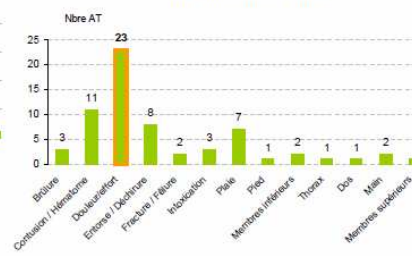
PRESENTATION DES INDICATEURS JANVIER - AOÛT 2013



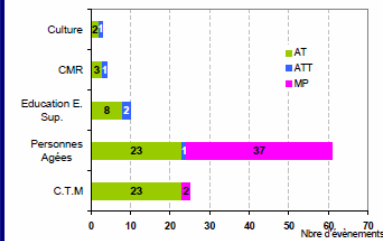
Répartition AT 2013 par éléments matériels



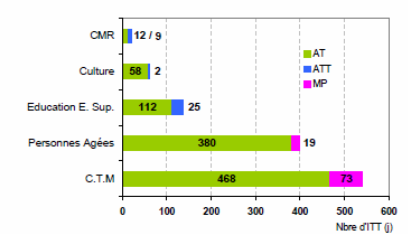
Répartition AT 2013 par nature des lésions



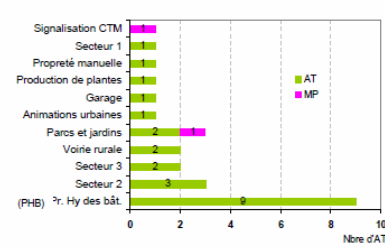
Répartition des AT Janvier - Août 2013 pour les 5 directions les plus touchées



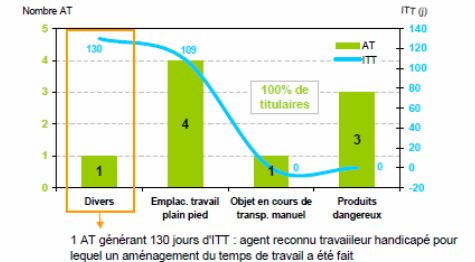
Répartition des ITT Janvier - Août 2013 pour les 5 directions les plus touchées



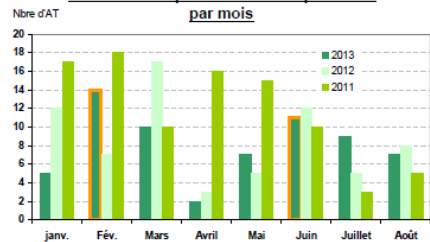
Répartition des AT au CTM Janvier - Août 2013



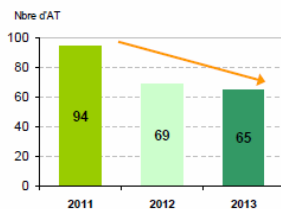
Répartition des AT 2013 Service PHB



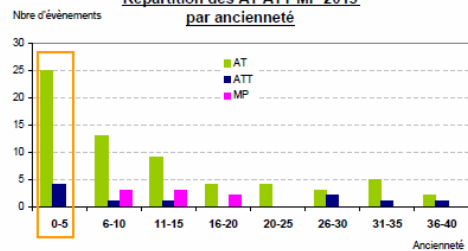
Evolution et répartition des AT depuis 2011



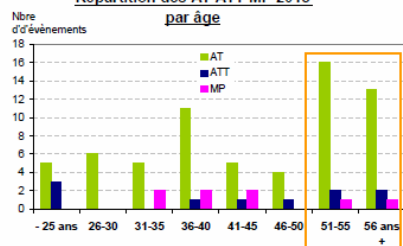
Evolution des AT entre 2011 et 2013 de janvier à août



Répartition des AT ATT MP 2013

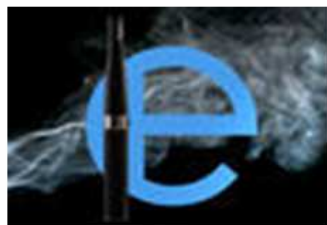


Répartition des AT ATT MP 2013



Annexe 3

Proposition d'interdiction de l'utilisation de la cigarette électronique sur le lieu de travail.



Direction des Ressources Humaines
Gestion Préventive des personnels
Pôle santé au travail
Septembre 2013

Contexte :

Depuis quelques mois le service de santé au travail est questionné sur l'autorisation ou non d'utiliser la cigarette électronique dans les lieux où la cigarette traditionnelle est interdite et sur les risques pour la santé de ce nouveau produit.



Données scientifiques :

- Les risques, surtout à long terme, pour le consommateur mais aussi pour le vapoteur passif sont incertains.
- En effet les études sont encore trop rares pour parler de façon exhaustive des effets de cette e-cigarette.

Législation actuelle :

- Le code du travail impose à l'employeur une obligation générale de sécurité **et de résultat**
- La ministre de la santé est favorable à l'interdiction de vapoter dans les lieux non fumeurs; le conseil d'état doit examiner les possibilités juridiques de cette interdiction.

Proposition :

- ➡ Dans l'état actuel des connaissances et en vertu du principe de précaution, je pense qu'il serait souhaitable d'interdire cette pratique au même titre que le tabagisme traditionnel.
- ➡ Pour cela, en l'absence actuelle de texte législatif, la collectivité a cette possibilité en introduisant cette interdiction à son règlement intérieur.

